

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES

SEANCE DU 9 FEVRIER 2023

Nombre de membres élus : 9
En exercice : 9
Qui ont pris part à la délibération : 9

Le 9 février 2023, le Comité de la Caisse des Ecoles du Lavandou s'est réuni au lieu ordinaire de séances, sous la présidence de Monsieur Gil BERNARDI,

Présents : M. BERNARDI Gil, Mme CERVANTES Frédérique, Mme JANET Nathalie, Mme GERBE Nicole, M. COLLIN Gilles, Mme TOUZE-ROUX Laurence, Mme BINOIS Myriam, Mme MOUTET Laurence, Mme FERRAND Corinne

Absents excusés : /

Date de la convocation : 27 janvier 2023

N° délibération : 5-2023

CONTRAT DE ANNUEL CONTRE LES NUISIBLES 2023-2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L2122-23,

Considérant qu'il est nécessaire de souscrire un contrat annuel de dératisation pour la cuisine centrale de l'école primaire Marc Legouhy ainsi que pour les cuisines des écoles de Saint-Clair et de Cavalière,

Considérant que l'objet dudit contrat est la dératisation, la désinfection et l'application d'insecticide contre les blattes,

Considérant l'offre proposée par la société BESTANTINUISIBLES d'un montant de 2 142 € (TVA non applicable),

Le COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES DU LAVANDOU
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE avec 9 voix

AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat susmentionné.

PRECISE que ce contrat répond à des obligations législatives pour les équipements concernés.

FAIT AU LAVANDOU, les JOUR, MOIS et AN que DESSUS,
POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Président Gil BERNARDI

